

Fiche 6 En attente d'un vrai virage vers les soins à domicile

1. Une première diminution du budget du MSSS pour les services à domicile depuis 1994-95

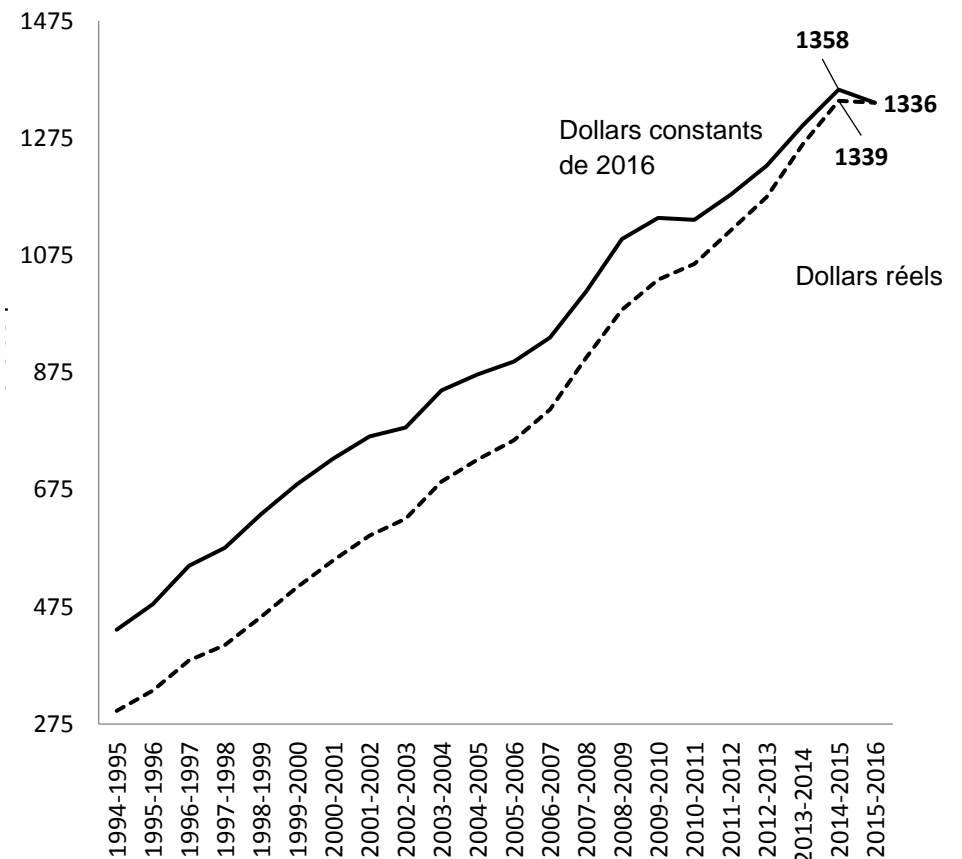
En 2015-2016, le budget pour l'ensemble du gouvernement pour le soutien à domicile s'élevait à près de 1,9 milliard \$. De ce montant, 71 % sont consacrés au budget du MSSS pour les services à domicile, 25 % à différents crédits d'impôt et 4 % au Programme d'exonération financière pour les services d'aide-domestique (PEFSAD)¹. Ce dernier programme permet d'obtenir une réduction du tarif horaire exigé par une entreprise d'économie sociale reconnue pour des services d'aide-domestique².

Le budget du MSSS pour les services à domicile a été évalué à 1,3 milliard \$ en 2015-16, soit une diminution d'un peu plus de 3 millions \$ par rapport à 2014-15¹.

Entre 1994-95 et 2015-16

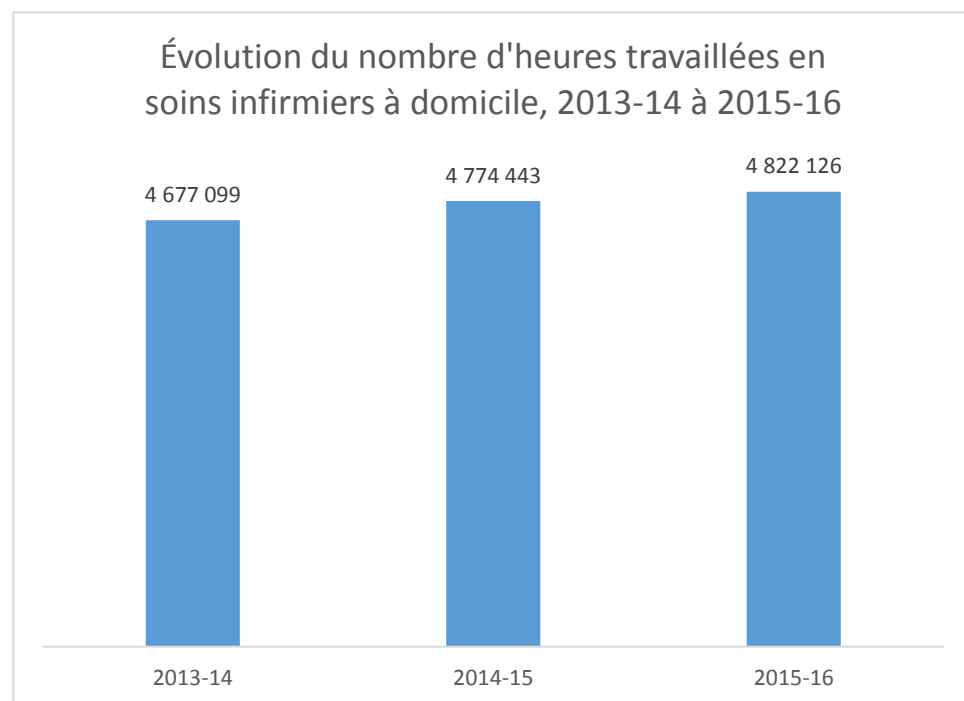
- Le budget est présenté en dollars réels et en dollars constants de 2016 pour tenir compte de la diminution du pouvoir d'achat (autrement dit, compenser pour le fait que 100 \$ en 1994 permettait d'acheter beaucoup plus de choses qu'en 2016).
- Ainsi, la diminution de 3 millions \$ observée entre 2014-15 et 2015-16 représente en fait 22 millions en dollars constants de 2016.

Évolution du budget du MSSS pour les services à domicile, dollars réels et constants de 2016, 1994-95 à 2015-16



2. L'augmentation du nombre d'heures travaillées en soins infirmiers à domicile est presque nulle

Bien que plusieurs intervenants soient impliqués dans le soutien à domicile, les professionnelles en soins sont incontournables. Les soins infirmiers à domicile regroupent les activités reliées aux soins infirmiers prodigués au domicile d'usagers ayant une incapacité leur permettant ainsi d'y vivre le plus longtemps possible. En 2015-16, près de 5 millions d'heures ont été travaillées par les professionnelles en soins en lien avec ces dernières activités, une augmentation de seulement 1 % par rapport à 2014-15¹.



Le nombre d'heures travaillées en soins infirmiers à domicile en 2015-16 était associé à des coûts de 167 millions de dollars en salaires et autres dépenses (infirmières, infirmières bachelières, infirmières praticiennes, infirmières auxiliaires et inhalothérapeutes).

3. Enjeux pour les professionnelles en soins

Pour soutenir le virage tant attendu vers les soins à domicile, un plan d'action et des investissements récurrents importants se doivent d'accompagner les vœux pieux des politiciens. Les professionnelles en soins sont prêtes à faire face aux changements nécessaires, mais force est d'admettre que si les ressources ne permettent pas de compenser pour l'augmentation de la clientèle et de la complexité des cas, ce sera de plus en plus difficile sur le terrain.

Par ailleurs, les crédits d'impôt en lien avec le soutien à domicile s'accaparent tout de même une enveloppe de 470 millions \$. Lorsque l'on met en perspective la complexité des règles fiscales, la vulnérabilité de la clientèle visée et le manque cruel de ressources, une telle somme pourrait faire la différence pour les usagers et appuyer les efforts des professionnelles en soins. Cette enveloppe serait-elle mieux investies en soins et en services : c'est un pensez-y-bien !

Références

¹Étude des crédits 2014-15 à 2017-18, ministère de la Santé et des Services sociaux, Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle.

²RAMQ, Programme d'exonération financière pour les services d'aide-domestique, www.ramq.gouv.qc.ca

³MSSS, Dépenses de services à domiciles (coûts directs nets), ensemble des clientèles, 1994-95 à 2013-14, <http://www.msss.gouv.qc.ca/>